

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le jeudi 9 novembre 2023 à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué par lettre du 3 novembre 2023 transmise de manière dématérialisée ou, si les conseillers municipaux en font la demande, adressée par écrit à leur domicile ou à une autre adresse, s'est réuni salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Patrick PÉNIGUEL, Maire.

Tous les membres étaient présents à l'exception de Madame Jane-Marie CHESNEAU-MOULIÈRE et de Messieurs Cédric BARBIN et Martin GÉRAULT.

Mesdames Marie-Noëlle BLOT, Marinette BURLETT, Amandine DELEBARRE et Messieurs Étienne CAMPENS, Thierry FRESNAIS, Franck KERZERHO et Olivier RICHEFOU étaient excusés.

Date de convocation	3 novembre 2023
Date d'affichage	3 novembre 2023
Date d'affichage de la délibération	13 novembre 2023

Pouvoirs :

Madame Marie-Noëlle BLOT à Madame Jocelyne RICHARD
Madame Marinette BURLETT à Madame Nathalie FOURNIER-BOUDARD
Madame Amandine DELEBARRE à Madame Murielle BUCHOT
Monsieur Étienne CAMPENS à Monsieur Ludovic PLESSIS
Monsieur Thierry FRESNAIS à Monsieur Patrick PÉNIGUEL
Monsieur Franck KERZERHO à Monsieur Mickaël LE STUNFF
Monsieur Olivier RICHEFOU à Monsieur Jean-Bernard MOREL

En application des dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de séance demande au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir l'autoriser à se faire assister de Monsieur Hugo LE ROUX, Directeur Général des Services.

Monsieur Thierry BRETON, Adjoint, a été désigné Secrétaire de Séance, fonction qu'il a acceptée.

DE_2023_9_11_03

**AMÉNAGEMENT LIAISON CYCLABLE RUE BERTHE MARCOU
DEMANDE DE SUBVENTION**

Dans le cadre de sa politique en faveur du développement durable et de la mobilité, le Conseil Départemental de la Mayenne soutient les projets d'aménagements cyclables portés par les communes.

Aussi, en complément de la demande de participation financière sollicitée auprès de Laval Agglomération par délibération du 29 juin dernier au titre du SDAC (Schéma Directeur d'Aménagements Cyclables) pour le projet d'aménagement de la liaison cyclable rue Berthe Marcou, il convient de réajuster le plan de financement prévisionnel.

La rue Berthe Marcou est un axe de liaison permettant de rejoindre SAINT-JEAN-SUR-MAYENNE mais également SAINT-GERMAIN-LE-FOUILLOUX et ANDOUILLE. La partie comprise en agglomération a reçu des aménagements ponctuels visant à faire ralentir la circulation. Quant à la partie hors agglomération, elle comprend une première zone aménagée en 2012 par le Département et une seconde zone n'ayant reçu aucun aménagement particulier, qui ne possède ni trottoirs, ni emplacement de stationnement matérialisé à l'exception d'une plateforme à proximité des habitations au lieu-dit La Reignée. Elle supporte un débit moyen journalier de 3 000 véhicules dont moins de 2 % de PL. Le trafic est pendulaire, ce qui induit des croisements moins fréquents.

La commune de CHANGÉ souhaite réaliser une opération d'aménagement et de sécurisation de cet axe dans sa partie agglomérée, depuis le centre-ville jusqu'à la sortie de l'agglomération. Ces travaux permettront de répondre aux objectifs attendus suivants :

- améliorer les modalités de circulation et de stationnement de l'ensemble des usagers en prenant en compte les modes de déplacement doux,
- favoriser l'accessibilité et la mobilité en direction du centre-ville,
- assurer la cohérence d'aménagement du bourg et favoriser sa réappropriation par les Changéens.

Les aménagements cyclables projetés en agglomération assureront la continuité de la piste cyclable qui sera réalisée entre CHANGÉ et SAINT-JEAN-SUR-MAYENNE par le Conseil Départemental.

Aussi, le projet de la commune de CHANGÉ a pour objectif de s'inscrire dans le développement d'un réseau continu d'itinéraires cyclables de notre territoire.

À ce titre, il est proposé de solliciter les demandes de subventions pour cette opération, selon le plan de financement prévisionnel ci-après :

DÉPENSES HT		RECETTES	
Travaux d'aménagement piste cyclable	150 000,00	Laval Agglomération	37 500,00
		Conseil Départemental	37 500,00
		Contrat Pays de Loire 2026	30 000,00
		Autofinancement	45 000,00
TOTAL HT	150 000,00	TOTAL HT	150 000,00

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Bureau communautaire de Laval Agglomération fixant les modalités d'instruction et d'attribution financière concernant sa participation financière aux aménagements cyclables réalisés par les autres collectivités,

Vu le dispositif d'aide du Département de la Mayenne pour les aménagements cyclables portés par les communes,

Article 1 : **APPROUVE** le projet d'aménagement cyclable de la rue Berthe Marcou ainsi que le plan de financement prévisionnel tel que présentés.

Article 2 : **SOLLICITE** les aides auprès des divers financeurs potentiels.

Article 3 : **MANDATE** Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération, et notamment pour signer tous documents afférents à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Le secrétaire,

Thierry BRETON



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Patrick PÉNIGUEL

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir.